

MODUVÉO PRO

**MAINTENEZ VOTRE NIVEAU DE REVENU
ET CELUI DE VOTRE FAMILLE EN CAS
DE MALADIE OU ACCIDENT**

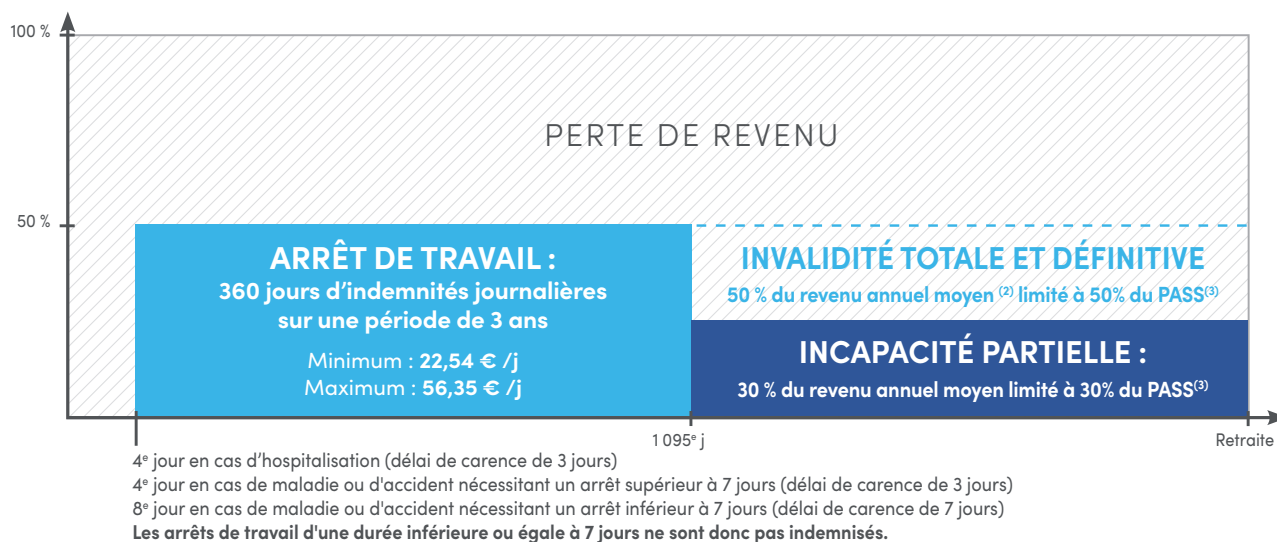


AVANÇONS *collectif*

ARRÊT DE TRAVAIL, INVALIDITÉ, DÉCÈS... QUE VERSE VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE ?

➤ ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES NON RÉGLEMENTÉES⁽¹⁾ (affiliés au régime général de la Sécurité sociale)

INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET INVALIDITÉ



INDEMNISATION EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès en activité ou en invalidité, le régime obligatoire verse aux proches un capital représentant 20 % du Plafond Annuel de la Sécurité sociale, soit 8 227,20 € en 2020.

➤ PROFESSIONS LIBÉRALES RÉGLEMENTÉES OU RELEVANT DE LA CIPAV

INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET INVALIDITÉ

Les professions libérales réglementées ou relevant de la CIPAV sont rattachées à l'une des caisses professionnelles propres à leur activité. Celles-ci ne proposent pas toutes des prestations de prévoyance.

Pour les régimes des libéraux dotés d'une garantie d'indemnités journalières maladie, il existe une **franchise (délai de carence) de 90 jours**, la durée de versement des indemnités journalières varie de 1 à 3 ans.

Peuvent prétendre à des indemnités journalières :

- Les médecins (CARMF),
- les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes (CARCDSF),
- les experts-comptables (CAVEC),
- les avocats (CNBF)
- les professions paramédicales (CARPIMKO)

Ne perçoivent pas d'indemnités journalières de leur régime obligatoire :

- Les professionnels libéraux relevant de la CIPAV,
- les notaires (CPRN),
- les huissiers de justices et professions judiciaires (CAVOM),
- les pharmaciens (CAVP)
- les vétérinaires (CARPV)
- les agents généraux d'assurance (CAVAMAC)

Comme pour les indemnités journalières, les prestations d'invalidité des professions libérales font l'objet de règles d'attribution et de calcul propres à chaque régime.

Selon les régimes, ces prestations sont forfaitaires ou proportionnelles aux revenus professionnels. Les rentes d'invalidité sont de niveaux très variables d'un régime à l'autre.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un conseiller Harmonie Mutuelle

INDEMNISATION EN CAS DE DÉCÈS

Les prestations prévues en cas de décès du professionnel libéral sont différentes en fonction des caisses d'affiliation. Certains régimes proposent un seul capital décès, d'autres prévoient en plus une rente de conjoint et des rentes d'éducation (rente orphelin). Les montants versés sont calculés sur les revenus professionnels ou de façon forfaitaire.

(1) Depuis 2019, les personnes débutant une activité libérale non réglementée ou ne relevant pas de la CIPAV, sont rattachées au régime général de la Sécurité sociale. En 2018, le périmètre de la CIPAV a été drastiquement réduit. Les professionnels libéraux dont l'activité a démarré avant le 1^{er} janvier 2019 et ne faisant plus partie du périmètre de la CIPAV, peuvent sur demande, être rattachés au régime général de la Sécurité sociale.

(2) Le revenu annuel moyen est la moyenne des 10 meilleures années de carrière ou de la totalité des années si l'assuré a cotisé moins de 10 ans.

(3) Plafond Annuel de la Sécurité sociale (41 136€ en 2020).

DES GARANTIES POUR SÉCURISER VOS REVENUS ET CEUX DE VOTRE FAMILLE EN CAS DE COUPS DURS

Lorsqu'une maladie ou un accident survient, tout ce que vous avez construit peut être mis en péril. Moduvéo Pro vous offre un ensemble de garanties indispensables pour préserver vos revenus en cas d'incapacité de travail, de perte totale et irréversible d'autonomie, de maladies graves et de décès⁽⁴⁾.



- › Vos cotisations sont prises en charge au-delà de 90 jours d'arrêt de travail tout en restant assuré au titre des garanties de votre contrat.
- › Si vous êtes gérant majoritaire, vous pouvez prendre en compte le montant de vos dividendes pour déterminer votre niveau de couverture.



DES RÉDUCTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE CONTRAT

Adhésions conjointes -10%

- › Si vous et votre conjoint adhérez en même temps, la réduction est de 10% sur chaque contrat.
- › Si vous ou votre conjoint adhérez de façon différée, la réduction s'applique sur le 2^e contrat souscrit.

Offre Mutex - 10% sur chaque contrat *(Sous conditions)*

- › Si vous adhérez simultanément à un autre contrat de prévoyance Mutex.
- › Si vous êtes déjà détenteur d'un autre contrat de prévoyance Mutex

Offre créateurs -20%

(Non cumulable avec les autres abattements tarifaires)

En adhérant dans les 6 mois qui suivent la création de l'entreprise, vous bénéficiez de 20% d'abattement forfaitaire la 1^{re} année mais également de 10% d'abattement la 2^e année.

Réductions tarifaires sous conditions.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

DES AVANTAGES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

UN CONTRAT MODULABLE

Moduvéo Pro est un contrat qui s'adapte à votre activité et vous offre un ensemble de garanties en cas d'arrêt de travail et de décès.

Vous choisissez entre les formules Optimale ou Essentielle afin d'adapter les garanties maintien de revenus à vos propres besoins.

UNE INDEMNISATION ADAPTÉE

Moduvéo Pro vous permet de préserver votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail, grâce au versement d'indemnités journalières et d'une rente en cas d'invalidité.

UNE PROTECTION POUR VOS PROCHES

Des garanties décès et perte totale et irréversible d'autonomie jusqu'à 1 000 000 €.

- › Un capital décès dont vous choisissez le montant.
- › En cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) nécessitant l'assistance d'une tierce personne, le capital pourra vous être versé par anticipation.
- › Un capital supplémentaire en option si le décès ou la PTIA fait suite à un accident.
- › Des garanties décès jusqu'à vos 85 ans.

Une rente éducation pour préserver l'avenir de vos enfants.

- › Vous déterminez à l'adhésion le niveau de la rente qu'ils percevront si vous décédez.
- › La rente est évolutive en fonction de l'âge de l'enfant et sera prorogée s'il poursuit ses études, jusqu'à ses 28 ans.

Une rente pour votre conjoint afin de l'aider à maintenir son niveau de vie.

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Une déclaration de santé simplifiée si vous avez moins de 50 ans :

- › jusqu'à 100 € d'indemnités journalières
- › jusqu'à 100 000 € pour les garanties décès

Pour les adhésions qui nécessitent un examen médical complémentaire, vous bénéficiez sans avance de frais, de l'expertise de nos partenaires médicaux ARM, présents partout en France.

UNE GARANTIE MALADIES GRAVES

Suite au diagnostic effectué par le médecin conseil de Mutex, de l'une des 8 maladies graves répertoriées dans la notice d'information de Moduvéo Pro, vous recevrez par anticipation 30 % du capital décès souscrit, dans la limite de 15 000 €.

(4) Selon les termes du contrat et les garanties choisies.

NOS GARANTIES SONT ÉLIGIBLES LOI MADELIN

Vous pouvez déduire le montant de vos cotisations de votre bénéfice imposable⁽⁵⁾.



Pierre, 46 ans

Couvreur charpentier,
8 salariés.

Revenu annuel moyen :
21 600 €, soit 1 800 €/mois.

En cas d'invalidité de 1^{re} catégorie, Pierre percevra 6 480 €/an par le régime obligatoire.

Indemnités Moduvéo Pro :
15 120 €/an

Pour pouvoir conserver un revenu de **21 600 €/an** correspondant aux 12 mois de salaire qu'il se verse.



Léa, 37 ans

Architecte d'intérieur

Revenu mensuel : 2 850 €, soit 34 200 €/an, choix d'une cotisation de classe A.

En cas d'invalidité permanente Léa percevra **5 260 €/an** (classe A) par le régime obligatoire.

Indemnités Moduvéo Pro :
28 940 €/an

Pour pouvoir conserver un revenu de **34 200 €/an** correspondant à son revenu annuel.

DES GARANTIES ADAPTÉES À VOS BESOINS

VOS GARANTIES MAINTIEN DE REVENUS

Le contrat Moduvéo Pro offre un ensemble de garanties de maintien de revenus en cas d'arrêt de travail. Elles viennent en complément des prestations versées par votre assurance maladie obligatoire. Vous déterminez le montant de vos indemnités journalières⁽⁶⁾ et le délai à partir duquel elles vous sont versées.

EXEMPLES

SI VOUS ÊTES COMMERÇANT cotisant à l'Assurance Maladie Obligatoire

BIC	27 000 € soit 74 € / jour
Indemnité journalière de l'Assurance Maladie	37 € à compter du 8 ^e jour d'arrêt de travail ramené au 4 ^e jour si hospitalisation ou arrêt supérieur à 7 jours
Indemnité journalière MODUVEO PRO	37 € à compter du 16 ^e jour d'arrêt de travail, ramené au 1 ^{er} jour si hospitalisation ou accident sous conditions
Perte de revenu en arrêt de travail	Du 8 ^e au 16 ^e jour d'arrêt de travail : indemnisation au titre de l'Assurance Maladie. Aucune perte de revenu à compter du 16^e jour d'arrêt de travail : Indemnisation au titre de l'assurance maladie + indemnisation au titre de Moduvéo Pro.

SI VOUS ÊTES PROFESSION LIBÉRALE cotisant à la CIPAV

BNC	61 000 € soit 167 € / jour
Indemnité journalière CIPAV	0 €
Indemnité journalière MODUVEO PRO	167 € à compter du 16 ^e jour d'arrêt de travail, ramené au 1 ^{er} jour si hospitalisation ou accident sous conditions
Perte de revenu en arrêt de travail	Aucune perte de revenu à compter du 16^e jour d'arrêt de travail : indemnisation au titre de Moduvéo Pro.

VOTRE GARANTIE DÉCÈS

Un capital décès / PTIA dont vous choisissez le montant avec doublement possible en cas d'accident (maximum 1 000 000 € sous conditions). À la demande de votre bénéficiaire, le capital décès **peut être transformé en rente viagère et un acompte de 5 000 €** peut être débloqué par anticipation.

VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

Pour vous faciliter la vie face à un coup dur et préserver votre famille, vous bénéficiez de nombreux services dès votre adhésion.

⁽⁵⁾ Sous conditions et dans la limite des plafonds en vigueur. Les cotisations relatives au capital selon les termes du contrat et les garanties choisies. décès / PTIA ne sont pas déductibles.

⁽⁶⁾ Le montant des indemnités journalières ne peut pas excéder le revenu professionnel imposable figurant sur votre dernier avis d'imposition, compte-tenu des prestations versées par tout autre régime de prévoyance, obligatoire ou facultatif.

NOUS CONTACTER



0805 50 00 19
(services et appels gratuits)



harmonie-mutuelle.fr

Si vous êtes reconnu en invalidité

ne vous permettant plus d'exercer votre activité actuelle, une rente prendra le relais des indemnités journalières jusqu'à votre retraite si vous optez pour la garantie incapacité permanente.

La garantie frais professionnels vous permet de percevoir un complément allant jusqu'à 200 €/jour pendant un an pour faire face à vos charges fixes en cas d'arrêt de travail.

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !

Moduvéo Pro est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative assuré par Mutex. Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Nanterre 529 219 040. Siège social: 125, avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex.

Ressources Mutuelles Assistance. Union technique d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, numéro LEI 969500Y286NRB0ATRB28. Siège social: 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris.